

L'ajournement

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, en 1972, des représentants du ministère des Postes nous ont demandé un bureau de poste de première catégorie; en conséquence, nous avons prévu la construction à Rouyn d'un bureau de poste à service unique. Par la suite, cependant, d'autres ministères fédéraux nous ont eux aussi demandé des locaux à cet endroit et l'étude des diverses solutions possibles nous a mené à la proposition actuelle, laquelle a reçu l'approbation du Conseil du Trésor, en mai 1976, c'est-à-dire la construction d'un nouvel immeuble du gouvernement du Canada qui aura une superficie brute d'environ 56,000 pieds carrés et coûtera approximativement \$4,482,000.

● (2212)

[Traduction]

A ce jour, les dépenses relatives à ce projet sont les suivantes. En 1972-1973, on a consacré 4,000 dollars à diverses fins; en 1973-1974, 61,000 dollars pour l'acquisition d'un terrain et à diverses fins; en 1974-1975, 351,000 dollars à l'achat d'un terrain et à diverses fins; en 1975-1976, 3,000 dollars à diverses fins; en 1976-1977, 12,000 dollars à diverses fins; en 1977-1978, on projette de dépenser 120,000 dollars pour les services d'experts-conseils, pour des travaux de démolition et à diverses fins. Cela donne un total de 551,000 dollars.

Les dépenses prévues pour les années à venir seront exposées dans le Livre bleu des prévisions budgétaires de l'année 1978-1979, lorsqu'il sera déposé à la Chambre. L'échéancier actuel prévoit ce qui suit: l'appel d'offres aura lieu le 15 novembre 1978, le contrat sera adjugé le 31 janvier 1979 et l'édifice sera inauguré le 30 juin 1980.

Cet échéancier ne peut pas être plus détaillé en raison du travail qu'il reste à faire sur les plans et devis et de la disponibilité des fonds qui serviront aux frais de premier établissement que le ministère consacra au projet dans son programme financier de l'année 1978-1979.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE À WINNIPEG

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, cela fait quatre ans que je demande au ministère de la Défense nationale et au gouvernement quand on règlera pour de bon l'achat de 111 acres dans le secteur Tuxedo de Winnipeg, où le gouvernement fédéral est censé construire un centre de recherches pour la Défense nationale. J'ai reçu toute une série de réponses évasives, que l'on pourrait qualifier de faux-fuyants libéraux dans la meilleure tradition.

Vendredi dernier, j'ai demandé de nouveau au ministre ce que le gouvernement entendait faire à propos de l'achat de ces terres et voici ce qu'il m'a répondu:

Cependant, les négociations se poursuivent et nous examinons en même temps d'autres possibilités.

Va-t-on étudier éternellement ces autres possibilités, monsieur l'Orateur? Je demande ce soir au secrétaire parlementaire si le gouvernement fédéral va cesser de se livrer à des manœuvres politiques au détriment de la ville de Winnipeg, abandonner son projet et rendre le terrain de sorte que l'on puisse consacrer à une fin utile ces 111 acres à Tuxedo? Si le gouvernement fédéral rendait ce terrain à la ville, il pourrait négocier avec les autorités municipales l'achat d'un autre

terrain ou négocier un règlement dans un délai raisonnable. Il y a beaucoup de terrains disponibles dans la ville de Winnipeg. Si le gouvernement fédéral ne peut trouver un terrain à son goût dans les limites de la ville, il peut s'adresser au gouvernement provincial. Ce ne sont pas les terrains qui manquent au Manitoba. Il est certainement possible de trouver un terrain de 111 acres ou de la superficie que l'on voudra sans mettre la ville de Winnipeg dans la situation de frustration où elle se trouve présentement.

Pour rappeler un peu les antécédents de la question, disons qu'en février 1974 le ministre de la Défense nationale d'alors annonçait le projet de construction à Winnipeg d'un nouveau centre de recherches pour la défense. Le projet n'eut aucun lendemain. En octobre 1976, j'ai soulevé la question à la Chambre et le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale m'a répondu: «Je suis heureux d'annoncer au député que le nouveau centre de recherches qui sera construit au Manitoba sera situé dans sa circonscription.» Nous voilà en 1978, et rien n'a encore été fait.

En février 1977, le ministre de la Défense nationale m'a fait savoir que le projet de construction de ce centre, au coût de 25 millions de dollars, avait été reporté à six mois ou un an. Le 28 février 1977, le ministre faisait une nouvelle déclaration pour dire que le conseil municipal de la ville de Winnipeg avait été avisé d'utiliser le terrain en question, que le gouvernement fédéral ne dégageait pas la ville de Winnipeg de cette transaction immobilière. Le ministre a alors déclaré que Winnipeg ne devrait pas trop s'attendre à ce que l'on construise le centre de recherches pour la défense attendu depuis si longtemps. D'après le *Free Press* de Winnipeg du 28 février 1977,

Il a déclaré à la Chambre des communes que la ville de Winnipeg ne devrait pas s'attendre à ce que le centre de recherches soit construit sur le terrain qu'elle a réservé à cette fin, et que le conseil de ville devrait peut-être l'utiliser à d'autres fins.

Ce sont là des déclarations qui frisent l'effronterie, monsieur l'Orateur. Le gouvernement fédéral n'a pas vraiment délogé la ville de Winnipeg de cette entente concernant l'achat de terrains: il joue un petit jeu de politique avec le conseil municipal. Ses tergiversations ont eu pour résultat que la ville de Winnipeg, en raison de l'inaction du gouvernement libéral, a gardé ce terrain de 111 acres pendant plus de quatre ans sans qu'il ne rapporte le moindre sou au conseil municipal. En outre les contribuables de cette ville ont eu un fardeau fiscal supplémentaire à porter inutilement.

Si le ministère de la Défense nationale a vraiment l'intention d'acheter ce terrain à Winnipeg, il devrait reprendre immédiatement les négociations avec la ville. La valeur de ce terrain a triplé par rapport au prix exigé initialement, soit \$1,200,000. Le gouvernement ne peut pas continuer ainsi. Qu'on renonce, qu'on cherche un autre endroit.

● (2217)

Un des prétextes utilisés par le gouvernement est qu'il existe des avis d'opposition datant de 65 ans. Eh bien, l'État fédéral a le pouvoir de passer outre. J'ajouterai que depuis quatre ans, il y a eu une série interminable de lettres et de télégrammes. On ne s'y retrouve plus. Il est temps de mettre fin à cela. J'ai le texte d'un télégramme que l'ancien maire expédiait au ministre de la Défense nationale le 18 janvier 1977, et où il était dit: